

DEUST
Préparateur Technicien en
pharmacie
Livret
d'accueil



2023/2024



L'institut de formation des métiers de la Pharmacie Marseille-Alpes- Provence

Le mot du Directeur IFMP :

« Partenaire des officines, des cliniques et des hôpitaux, nous sommes fiers de former depuis plus de 70 ans les **préparateurs en pharmacie** issus des trois départements : 13, 04 et 05, sur notre site principal à Marseille, sur notre antenne alpine à Sisteron ainsi que sur notre antenne à Aix les Milles.

Notre **CFA** a pour mission d'accueillir, d'informer et d'accompagner dans leur projet professionnel les candidats en **DEUST Préparateur Technicien en pharmacie** et de les aider dans leur recherche d'entreprise. Fort d'une équipe de formateurs professionnels en activité, les alternants bénéficient, durant deux années, d'une formation scientifique et technique de qualité adaptée aux enjeux professionnels et aux exigences du métier de dispensation du médicament. Nos diplômés se placent très facilement dès leur sortie en raison de la pénurie de préparateurs sur Marseille ; 40 % restent même dans l'entreprise qui les a formés.

Nous poursuivons par ailleurs notre action auprès des préparateurs diplômés pour développer leurs compétences tout au long de leur vie professionnelle. A cet effet, nous leur proposons de se spécialiser pendant une année de formation supplémentaire en **CQP Dermocosmétique pharmaceutique et CQP dispensation du matériel médical à l'officine**.

Certifié **QUALIOPi**, nos équipes administratives et pédagogiques sont toujours à votre écoute pour vous satisfaire et trouver des solutions adaptées à vos besoins. Alors, n'hésitez pas à venir nous rencontrer et venez nous parler de vos projets. »

M. Jean-Louis Grillet

Sommaire



Un peu d'histoire...

Présentation de l'Institut de formation des métiers de la Pharmacie Marseille-Alpes-Provence

Vie à l'IFMP

Les contacts utiles

L'équipe administrative et pédagogique

Programme du DEUST Préparateur Technicien en Pharmacie

Le portail pédagogique Net Yparéo

Le développement durable

Droits et devoirs des apprentis

Vie pratique

Se restaurer, accéder à l'IFMP et à ses antennes

Les adresses et contacts utiles

Les aides

La Formation en Alternance

Questions/réponses sur l'alternance

Les formations complémentaires après le BP Préparateur en Pharmacie

LEXIQUE

Un peu d'histoire...

Le Centre de Formation Régional de la Pharmacie Marseille-Alpes-Provence est né en 1971 de la transformation des cours professionnels pour les préparateurs en pharmacie (créés conjointement en 1948 par des pharmaciens et des préparateurs en pharmacie).

Le CFA de la Pharmacie Marseille-Alpes-Provence a été géré par le Syndicat Général des Pharmaciens des Bouches-du-Rhône jusqu'au 31 décembre 2006.

Depuis le 1^{er} janvier 2007, c'est l'Association pour la Formation du Secteur Sanitaire et Social de Provence-Alpes-Côte d'Azur (ASFOSSS PACA) qui a pris le relais.

En 2022, le Centre de Formation Régional de la Pharmacie Marseille-Alpes-Provence est devenu l'Institut de Formation des Métiers de la Pharmacie (IFMP).

SA MISSION PRINCIPALE...

L'Institut de Formation des Métiers de la Pharmacie (IFMP) a pour mission de mettre en œuvre des formations qualifiantes pour le personnel des pharmacies, et plus particulièrement pour les collaborateurs directs des pharmaciens que sont les préparateurs en pharmacie. Ces formations par la voie de l'alternance s'appuient sur un partenariat étroit avec les entreprises (officines, cliniques, hôpitaux). La vocation de ce dispositif est de garantir des personnels compétents au circuit de dispensation du médicament.

SA PLACE SUR LE TERRITOIRE REGIONAL....

Son aire de recrutement comprend les départements des Hautes Alpes, des Alpes de Haute Provence, des Bouches-du-Rhône et les bassins d'emploi d'Apt, de Pertuis et de Saint-Maximin.

Une antenne couvrant les deux départements alpins (04 et 05) a été créée à Sisteron en 1990.

Une autre antenne est née à Aix les Milles en 2019.

PRESENTATION DU CFA

L'IFMP, c'est :

1500 m² de salles de cours et de salles de travaux pratiques réparties sur deux sites :

- Le site principal de Marseille pour les apprenants des Bouches-du-Rhône comprend 3 bâtiments :
 - 1. Royer** : 3 laboratoires, 52 postes équipés pour préparer et conditionner les médicaments et 3 salles de cours équipées d'un vidéoprojecteur, d'un ordinateur et d'un tableau blanc interactif.
 - 2. Rigaud** : 4 salles de cours équipées d'un vidéoprojecteur, d'un ordinateur et d'un tableau blanc interactif, 1 salle informatique et salle de ressources.
 - 3. Raybaut** : 1 salle de cours pour le CQP Dermo-cosmétique et pour le CQP Matériel Médical.
- L'antenne de Sisteron pour les apprenants des Alpes de Haute Provence et des Hautes Alpes : 1 salle de cours équipée d'un vidéoprojecteur, d'un ordinateur et d'un tableau blanc.
- L'antenne d'Aix-Les-Milles pour les apprenants du bassin Aixois : 3 salles de cours équipées d'un vidéoprojecteur, d'un ordinateur et d'un tableau blanc.

Les TP pour Sisteron et Aix sont organisés 1 fois par mois dans les laboratoires de Marseille.

Près de 300 apprenants sont formés chaque année.

24 enseignants et formateurs issus du monde professionnel. Ils se partagent les matières d'enseignement général et professionnel (pharmaciens, préparateurs et enseignants de l'Education Nationale). Les matières pratiques sont dispensées par des préparateurs en pharmacie en poste en officine.

Taux de réussite à l'examen du BP Préparateur en Pharmacie :

Session	Présents	Admis	Taux CFA
2019	110	97	88 %
2020	124	110	89 %
2021	118	102	86 %
2022	145	117	81 %
2023	142	128	90 %

Bien avant votre inscription à l'IFMP, notre équipe vous informe et vous accompagne dans vos démarches administratives tout au long de votre parcours de formation et jusqu'à votre insertion professionnelle : demandes de renseignements, convocation aux tests de positionnement, recherche d'un employeur, démarches administratives liées au contrat, bulletins de notes trimestriels, absences, inscriptions aux examens...

CONTACTS UTILES

ACCUEIL DU PUBLIC	ACCUEIL DES APPRENANTS	
<p>IFMP Marseille 38 rue Bénédict 13004 Marseille</p> <p>Lundi au vendredi : 8h00 - 16h00 Tel : 04 91 84 00 00 Fermé le mercredi</p>	<p>Service Apprentissage (- 30 ans + RQTH)</p> <p>Céline COULOMB</p> <p>Tel : 04 91 84 00 00</p> <p>coulomb@ifmpharmacie.fr</p>	<p>Service Formation continue (30 ans et plus)</p> <p>Stéphanie COMBE</p> <p>Tel : 04 91 84 00 00</p> <p>combe@ifmpharmacie.fr</p>
<p>Antenne de Sisteron 45 place René Cassin 04200 Sisteron</p> <p>Antenne Aix-Les-Milles 670 rue Jean Perrin 13100 Aix les Milles</p> <p>Pas d'accueil du public</p> <p>Renseignements auprès du CFA Marseille au 04 91 84 00 00 ou sur www.ifmpharmacie.fr</p>	<p>Lundi, mardi, jeudi et vendredi : 8h00 - 16h00</p>	<p>Lundi, mardi, jeudi et vendredi : 8h00 - 16h00</p>

OUVERTURE DU PORTAIL D'ENTREE (CFA Marseille)		
	MATIN	SOIR
Lundi, Mardi, jeudi, vendredi	7h00 – 8h30	16h00 – 16h15
En dehors de ces horaires, veuillez sonner à SURVEILLANT CFA		

EQUIPE ADMINISTRATIVE

Jean-Louis GRILLET Directeur IFMP Référent Qualité	Tony METTEZ Responsable Pédagogique Référent handicap Référent Citoyenneté et Développement Durable
Céline COULOMB Référent Apprentissage Référent Social Référent Handicap	Stéphanie COMBE Référent Formation Continue Référent Ressources Humaines
Vanessa GUILLOUD Agent d'accueil administratif Référent mobilité Référent Qualité	Magali PALANQUE Agent polyvalent de maintenance et sécurité

EQUIPE PEDAGOGIQUE

Mme Casalini	Législation	MmeIVALDI	Bactériologie, Microbiologie, Immunologie, Infectiologie, Homéopathie, Phytothérapie, Pharmacognosie
Mme BARBERO	Galénique	Mme MAGNIER	APP*, Biochimie, Toxicologie
Mme BOUDIA	APP* - Chimie, CTE*	Mme MOSCA	APP*, Infectiologie Toxicologie Chimie, Biochimie, Galénique, Microbiologie, Immunologie, CTE*, Législation, Gestion
M. CORNILLE	APP*, CTE*		
Mme DEPEYRE	Galénique, Botanique, Homéopathie, Pharmacognosie, Phytothérapie, DM*		
Mme ESCARRAT	CTE*, Homéopathie, ETP*		
Mme GHAZARIAN	APP*, Législation, Botanique, Toxicologie	Mme PAGANO	TP, Reconnaissances
		Mme PIERRISNARD	Phytothérapie, Pharmacognosie, Botanique, Aromathérapie, Diététique et micronutrition
		M. PLANARD	APP*, DM*
		Mme PLANARD	Gestion, Toxicologie, Hématologie
Mme GIRARD	Gestion	Mme RAINAUD	TP*, Reconnaissances
M. GNANSOUNOU	Chimie		
Mme GROLLEAU	APP*, toxicologie, DM*	Mme PAGANO	TP, Reconnaissances
Mme HURSON	Droit du travail	M VASSALLO	TP*
*APP (Anatomie, Pathologie, Pharmacologie) *CTE (commentaire technique écrit) *TP (Travaux Pratiques) *DM (Dispositifs médicaux) *ETP (Education thérapeutique du patient)			
Un formateur référent et un délégué de classe sont nommés à chaque rentrée de septembre			

PROGRAMME DU DEUST PREPARATEUR EN PHARMACIE

OBJECTIFS	<p>Analyse réglementaire de l'ordonnance ou de la demande de produits de santé, de produits diététiques, cosmétiques et d'hygiène corporelle. Délivrance des produits de santé demandés et conseils aux patients/clients.</p> <p>Gestion des stocks.</p> <p>Participation à la prévention, l'information et la vigilance des patients/clients.</p> <p>Accueil du public et vente.</p> <p>Fonctions administratives nécessaires pour le remboursement des médicaments et matériels.</p> <p>Participation à la démarche d'assurance qualité.</p> <p>Préparations, conditionnement, étiquetage et tarification.</p>
PUBLIC VISE	<p>Personne de moins de 30 ans ou ayant le statut de RQTH</p> <p>Personne de 30 ans et plus : salarié d'officine ou de pharmacie hospitalière, demandeur d'emploi</p>
CONDITIONS D'ACCES	<p>Accès DEUST 1 :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Sélection via Parcoursup : Bacheliers (bacs généraux et technologiques ST2S) Bacheliers issus de bacs technologiques autres que ST2S. Bacheliers issus de bacs professionnels avec accompagnement pédagogique adapté au cours de l'année. Les apprenants sont sélectionnés via la plateforme Parcoursup. Les dossiers seront examinés de manière conjointe par une commission pédagogique incluant des représentants des CFA et de l'université, et présidée par un universitaire issu de la composante pharmacie. <p>Accès à la formation si contrat d'apprentissage ou de professionnalisation associé à celle-ci.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Sélection hors Parcoursup : Etudiants de la filière Santé avec 1ère année d'accès aux études de santé validée, avec dispense potentielle des enseignements validés après avis de la commission pédagogiques. Autres formations post-bac. Les titulaires de tout autre diplôme considéré comme équivalent selon la réglementation en vigueur. Les dossiers seront examinés de manière conjointe par une commission pédagogique incluant des représentants des CFA et de l'université et présidée par un universitaire issu de la composante pharmacie. <p>Accès à la formation si contrat d'apprentissage ou de professionnalisation associé à celle-ci.</p>
DUREE	<p>24 mois de formation en alternance (14h à l'IFMP +21h à la pharmacie par semaine). Le plan de formation du diplôme permettra l'attribution de 120 ECTS. 1 ECTS = 10h d'enseignements théoriques et 35h de stage. Chaque année de formation est organisée en semestres et est constituée :</p> <ul style="list-style-type: none"> • d'une formation théorique (CM) et pratique (TD) de 40 ECTS soit 430h 1ère année et 420h 2ième année • d'une formation pratique et professionnelle comptant pour 1/3 des ECTS soit 20 ECTS/an <p>- incluant des projets tuteurés, travaux personnels, mémoires et présentations orales (8 ECTS)</p> <p>- incluant la réalisation des stages en entreprises (12 semaines/an soit 12 ECTS) avec des objectifs pédagogiques définis et l'évaluation de l'acquisition de compétences. Ces stages sont réalisés pendant la période en entreprise dans le cadre de la formation en alternance.</p>
NOMBRE DE PARTICIPANTS	20 à 30 participants par classe
COÛT	APP : 17100 € (8550€ par année) / FC : 17000€ (8500€ par année)

MOYENS, TECHNIQUES ET D'ENCADREMENT	<p>Marseille : 6 Salles de cours et 3 Laboratoires de 52 postes équipés du matériel nécessaire à la préparation et au conditionnement de médicaments. Toutes les salles sont équipées d'un vidéoprojecteur pour la diffusion de diaporama et de film et d'un tableau blanc rectangulaire mural. (CFA)</p> <p>Sisteron : 1 salle de cours équipée d'un vidéoprojecteur pour la diffusion de diaporama et de film et d'un tableau blanc rectangulaire mural. Les TP s'effectuent aux laboratoires de Marseille.</p> <p>Aix en Provence : 2 salles de cours équipées chacune d'un vidéoprojecteur pour la diffusion de diaporama et de film et d'un tableau blanc rectangulaire mural. Les TP s'effectuent aux laboratoires de Marseille.</p> <p>Intervenants : La formation articule et intègre des enseignements théoriques (CM), pratiques (TD/TP), des mises en situation professionnelle, l'apprentissage de méthodes et d'outils, notamment numériques, des périodes de formation en milieu professionnel, notamment des stages et des projets tuteurés individuels ou collectifs. La pédagogie fait ainsi une large place à l'autonomie de l'étudiant et à son travail personnel, pour mettre en œuvre et démontrer les connaissances et les compétences acquises.</p> <p>Les enseignements seront assurés par des enseignants-chercheurs, des enseignants, des chargés d'enseignement et des professionnels en exercice (pharmaciens et/ou préparateurs en pharmacie).</p> <p>Les enseignements auront lieu en grande majorité en centre de formation des apprentis, en proximité des lieux d'apprentissage sur le territoire de la région PACA pour favoriser le lien entre la formation et le milieu professionnel. Les enseignements universitaires, pourront être organisés en CFA ou à la faculté de pharmacie ou à distance et reposer sur les technologies numériques lorsque la situation s'y prête, en raison de l'éloignement géographique des établissements partenaires (CFA) et de la répartition géographique des lieux d'apprentissage sur l'ensemble de la région PACA.</p>
METHODES MOBILISEES ET MODALITES D'EVALUATIONS	<p>Suivi : Deux visites annuelles en entreprise sont effectuées. Le salarié est évalué tout au long de son parcours de formation dans toutes les matières. Il suit l'évolution de ses résultats sur le portail Apprenant de YPAREO. Un relevé de note avec appréciations des formateurs sont édités. Un suivi pédagogique est proposé au salarié qui le souhaite.</p> <p>Passage de l'examen DEUST 1 DEUST 2 en fin de parcours de formation chaque année : Les modalités du contrôle permettent de vérifier l'acquisition de l'ensemble des aptitudes, connaissances, compétences et blocs de compétences constitutifs du diplôme. Ces éléments sont appréciés soit par un contrôle continu et régulier, soit par un examen terminal, soit par ces deux modes de contrôle combinés. Concernant l'évaluation des blocs de compétences, chaque certificateur accrédité met en œuvre les modalités qu'il juge adaptées : rendu de travaux, mise en situation, évaluation de projet, etc. Ces modalités d'évaluation peuvent être adaptées en fonction du chemin d'accès à la certification : formation initiale, formation continue.</p> <p>Chaque ensemble d'enseignements à une valeur définie en crédits européens (ECTS). Pour l'obtention du DEUST, une référence commune est fixée correspondant à l'acquisition de 120 crédits ECTS.</p> <p>Possibilité de validation partielle par acquisition progressive de blocs acquis dans la limite de 3 ans</p>
SUIVI ET EVALUATION	<p>Formation présentielle : alternance de méthodes pédagogiques classiques (exposé et démonstration) et actives (étude de cas, jeu de rôle, mise en situation).</p>
CERTIFICATION	<p>DEUST PREPARATEUR TECHNICIEN EN PHARMACIE Préparateur/ Technicien pharmacie, profession réglementée</p> <p>Nomenclature du niveau de qualification : 5</p>

PROGRAMME EN APPRENTISSAGE DEUST PREPARATEUR TECHNICIEN EN PHARMACIE

Bloc	Intitulé du bloc	Liste de compétences
1	Gérer la demande de produit pharmaceutique et accompagner la personne dans sa prise en charge	Analyser la conformité réglementaire d'une prescription Valider la recevabilité des demandes Rechercher et préparer les éléments nécessaires à l'analyse scientifique et technique d'une prescription ou d'une demande Recenser et sélectionner les différentes sources documentaires professionnelles et réglementaires Contrôler l'identité des médicaments, produits, dispositifs médicaux et matériels de nature non médicamenteuse à délivrer ainsi que l'intégrité de leur conditionnement Exécuter les différentes opérations constituant une préparation : pesées, mesures, mise en forme pharmaceutique, répartition et conditionnement Exécuter les actes réglementaires accompagnant la délivrance des médicaments, produits et matériels Exécuter les actes réglementaires et établir les documents relatifs aux matières premières, à la préparation et au conditionnement Donner des informations, des explications et des recommandations au public Choisir des arguments de vente concernant des produits de diététique, cosmétique et hygiène
2	Travailler en équipe pluriprofessionnelle et traiter les informations liées aux activités pharmaceutiques	Donner des informations et des explications à des professionnels du secteur sanitaire et social Participer à la formation technique Produire et transmettre un message oral, écrit ou télématique Rendre compte des opérations effectuées
3	Agir en matière de prévention	Recenser les risques à partir de l'analyse cumulée d'incidents et d'anomalies Donner des informations, des explications et des recommandations au public Participer à la présentation matérielle des produits et à l'agencement des présentoirs et des vitrines
4	Gestion des flux des produits pharmaceutiques	Analyser un inventaire pour évaluer les besoins Contrôler l'identité et la qualité des matières premières Contrôler la qualité du produit préparé Identifier, par un étiquetage conforme, les matières premières, les produits semi-ouvrés, les préparations et les produits officinaux divisés. Vérifier la conformité d'un étiquetage Contrôler l'identité des médicaments, produits, dispositifs médicaux et matériels de nature non médicamenteuse à délivrer ainsi que l'intégrité de leur conditionnement Contrôler les conditions de conservation des médicaments, produits, dispositifs médicaux et articles de conditionnement Exécuter les formalités nécessaires au remboursement par les divers organique payeurs Effectuer les opérations liées à la vente : prix d'achat, prix de vente et facture Décontaminer, désinfecter et stériliser Préparer et passer une commande Réceptionner et contrôler les livraisons

		<p>Stocker les matières premières, les articles de conditionnement, les médicaments, les produits et les dispositifs médicaux</p> <p>Opérer les saisies manuelles et informatisées pour la tenue des stocks</p>
5	Se situer en tant que professionnel de santé	<p>Développer un raisonnement de professionnel de santé</p> <p>Caractériser et valoriser son identité, ses compétences dans le secteur de la santé</p> <p>Recenser et sélectionner les différentes sources documentaires professionnelles et réglementaires en matière de santé</p> <p>Traiter l'information médicale et scientifique</p> <p>Identifier le processus de construction, de diffusion, de déconstruction et de valorisation des savoirs en santé</p> <p>Donner des informations et des explications à des professionnels du secteur sanitaire et social</p>
6	Agir en responsabilité au sein d'une organisation professionnelle	<p>Situer son rôle et sa mission au sein d'une organisation pour s'adapter et prendre des initiatives.</p> <p>Respecter les principes d'éthique, de déontologie et de responsabilité environnementale</p> <p>Travailler en équipe et en réseau ainsi qu'en autonomie et responsabilité au service d'un projet</p> <p>Analyser ses actions en situation professionnelle, s'autoévaluer pour améliorer sa pratique</p>

PORTAIL PEDAGOGIQUE EN LIGNE

CONNEXION INTERNET (mode d'emploi) :

<http://www.ifmpharmacie.fr/>

IFMP Institut de Formation des Métiers de la Pharmacie
04 91 81 80 88 contact@ifmpharmacie.fr
PRESCRIPTION EN LIGNE PLANNING NET YAREO CONTACT

ENTREPRISE CANDIDAT FORMATIONS NOS CENTRES

2 ans pour DEVENIR PROFESSIONNEL DE SANTÉ EN ALTERNANCE
Rémunéré

JE SUIS PRÉPARATRICE EN PHARMACIE

Une formation SOLIDE au service d'un métier UTILE qui débouche sur un emploi SÛR
PRÉ INSCRIPTION EN LIGNE

FLASH
MARSEILLE, AIX en PROVENCE et SISTERON
Journée Portes Ouvertes le 10 février 2024... Venez nombreux...



ESPACE PERSONNEL

Votre identifiant

Votre mot de passe

- Page d'accueil
 - Dernières nouvelles de l'IFMP et liens utiles
- Vie au centre
 - Formation, calendrier, assiduité, sanction
- Evaluation
 - Bulletin
- Planning
 - Semaine courante, plan de charge
- Pédagogie
 - Cahier de textes, activités, portefeuille de compétences, documents de liaison

DEVELOPPEMENT DURABLE



L'IFMP S'ENGAGE POUR LA PLANETE !

Préservation des ressources naturelles



Robinets poussoirs pour limiter la consommation en eau



Maîtrise de la consommation de papier

Recyclage des déchets



Cartouches d'encre imprimantes et photocopieurs



Préparations TP

Respect de la santé



Organisation de co-voiturage



Utilisation de produits de nettoyage écologiques

Merci de nous aider dans ces actions en nous proposant d'autres idées !

DROITS ET DEVOIRS DES APPRENTIS

Le contrat d'apprentissage est défini par le Code du travail comme un contrat de travail de type particulier conclu entre l'apprenti (ou son représentant légal) et l'employeur.

Le contrat d'apprentissage repose sur des obligations réciproques :

- L'employeur s'engage à verser un salaire ainsi qu'à assurer une formation professionnelle complète à l'apprenti ;
- L'apprenti, pour sa part, s'engage à travailler pour son employeur pendant la durée prévue au contrat en suivant une formation dispensée d'une part en entreprise et d'autre part en centre de formation d'apprentis (CFA).

Les droits de l'apprenti

L'apprenti bénéficie des mêmes droits que les salariés de l'entreprise, et de dispositions légales propres à sa situation d'apprenti :

- Bénéficiaire du statut de salarié et d'une période d'essai de 45 jours, consécutifs ou non, de présence en entreprise.
- Bénéficiaire de la protection sociale comme l'ensemble des salariés y compris pendant le temps passé en formation au CFA. De plus, l'entreprise doit vous proposer une mutuelle. Si l'apprentissage est votre premier contrat de travail, pensez à informer la caisse d'Assurance Maladie du changement de situation.
- Capitaliser ses années de formation comme des années pleines à valoir sur sa retraite.
- Bénéficiaire de la prise en charge par l'employeur des frais de transports en commun domicile / lieu de travail à hauteur de 50 % dans les mêmes conditions que les autres salariés.
- Bénéficiaire de congés payés à prendre pendant les périodes en entreprise (mêmes droits que les autres salariés de l'entreprise, soit 25 jours ouvrés minimum pour une année complète).
- Disposer de 5 jours de congés spécifiques répartis sur la durée de la formation (en plus des congés légaux habituels) pour la préparation aux examens. Ces journées de révision sont à poser, en accord avec votre employeur, en dehors des périodes de formation, dans le mois qui précède l'examen final.

Les devoirs de l'apprenti

- S'inscrire au CFA dispensant la formation.
- Respecter le règlement intérieur de l'entreprise et du CFA.
- S'impliquer dans la formation dispensée au CFA comme dans l'entreprise.
- Tenir à jour le livret de suivi pédagogique.
- Suivre tous les enseignements, les travaux dirigés, les travaux pratiques et satisfaire au contrôle des connaissances en fournissant un travail personnel suffisant et régulier tout au long du cursus.
- Respecter les horaires de travail pour développer une image positive et prouver vos capacités à vous insérer dans l'entreprise.
- Transmettre, le cas échéant, les justificatifs d'absence tels qu'ils sont définis par le code du travail. Les autres absences sont définies comme injustifiées.

Les règles applicables en matière de sécurité et de santé au CFA et à l'officine pour l'apprenti

Le CFA Pharmacie met à disposition de l'apprenti le Document Unique des évaluations des risques, ainsi que la pharmacie d'officine, ou la pharmacie à usage intérieur avec lequel il a signé son contrat d'apprentissage.

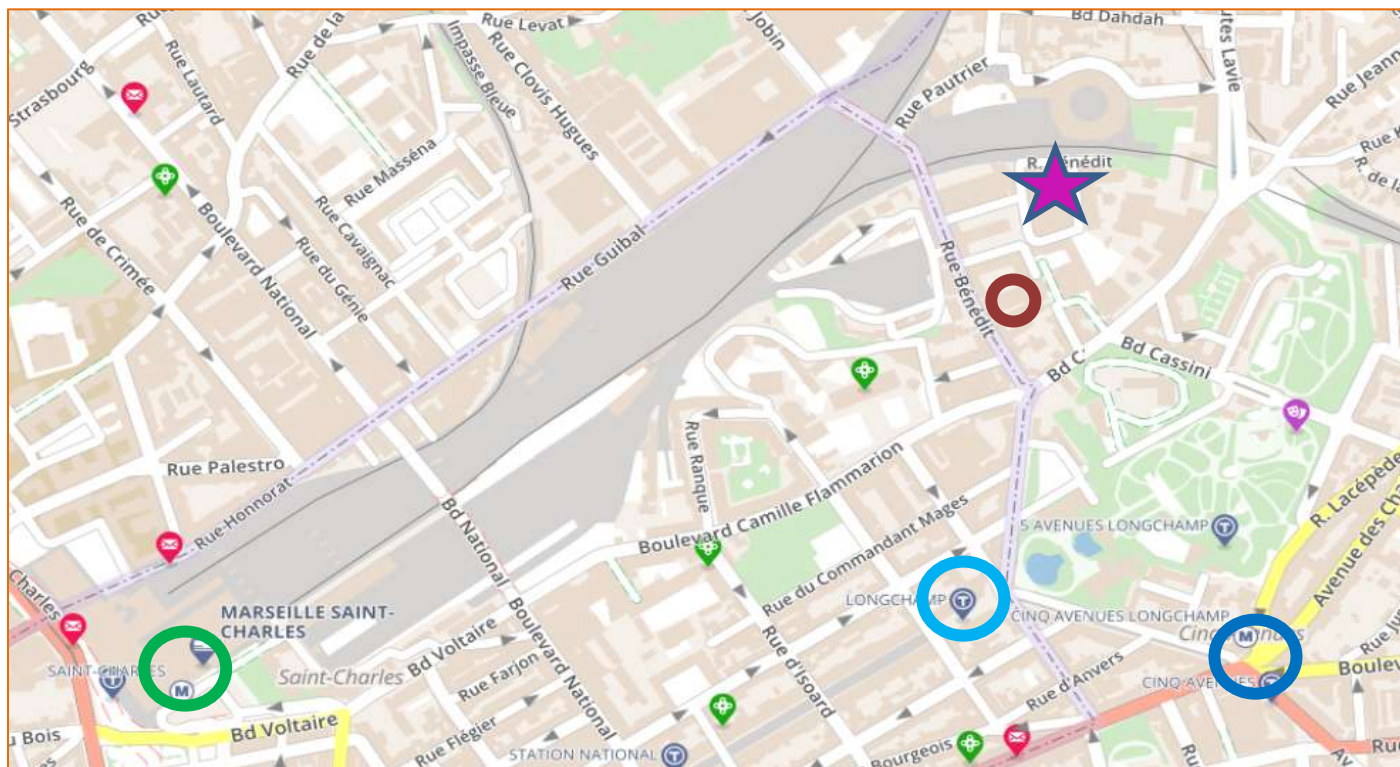
SE RESTAURER

Marseille : 2 distributeurs de boissons, 2 distributeurs de sandwiches et viennoiseries, 4 fours à micro-ondes, 2 réfrigérateurs, plusieurs tables et chaises sous la véranda du bâtiment Raybaut (chauffée l'hiver). A proximité de l'IFMP, on trouve une boulangerie, un snack, un supermarché et des restaurants.

Sisteron : 1 cuisine équipée d'1 réfrigérateur et d'1 micro-onde. A proximité de l'antenne, on trouve 1 boulangerie, 1 salon de thé et 1 restaurant.

Aix les Milles : distributeurs de boissons fraîches. A proximité divers services de restauration.

ACCEDER AU CFA MARSEILLE



★ IFMP PHARMACIE DE MARSEILLE
38 RUE BENEDIT 13004 MARSEILLE

○ METRO M1 – 5 AVENUES
TRAMWAY T2 – 5 AVENUES

○ BUS N°49 - BENEDIT

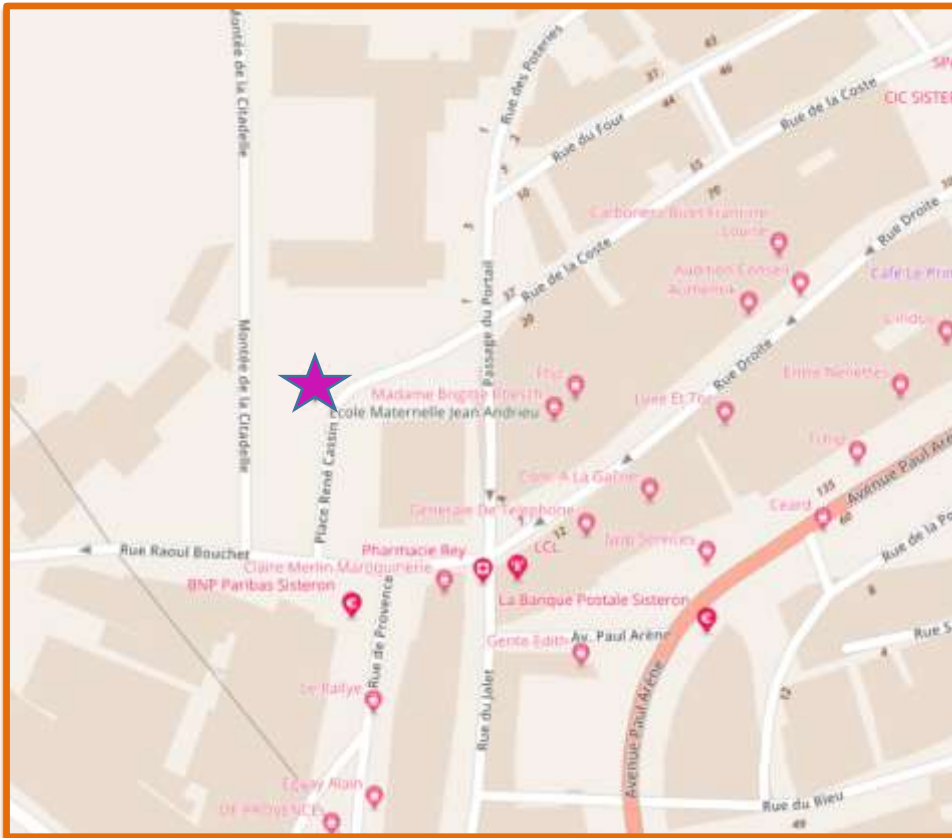
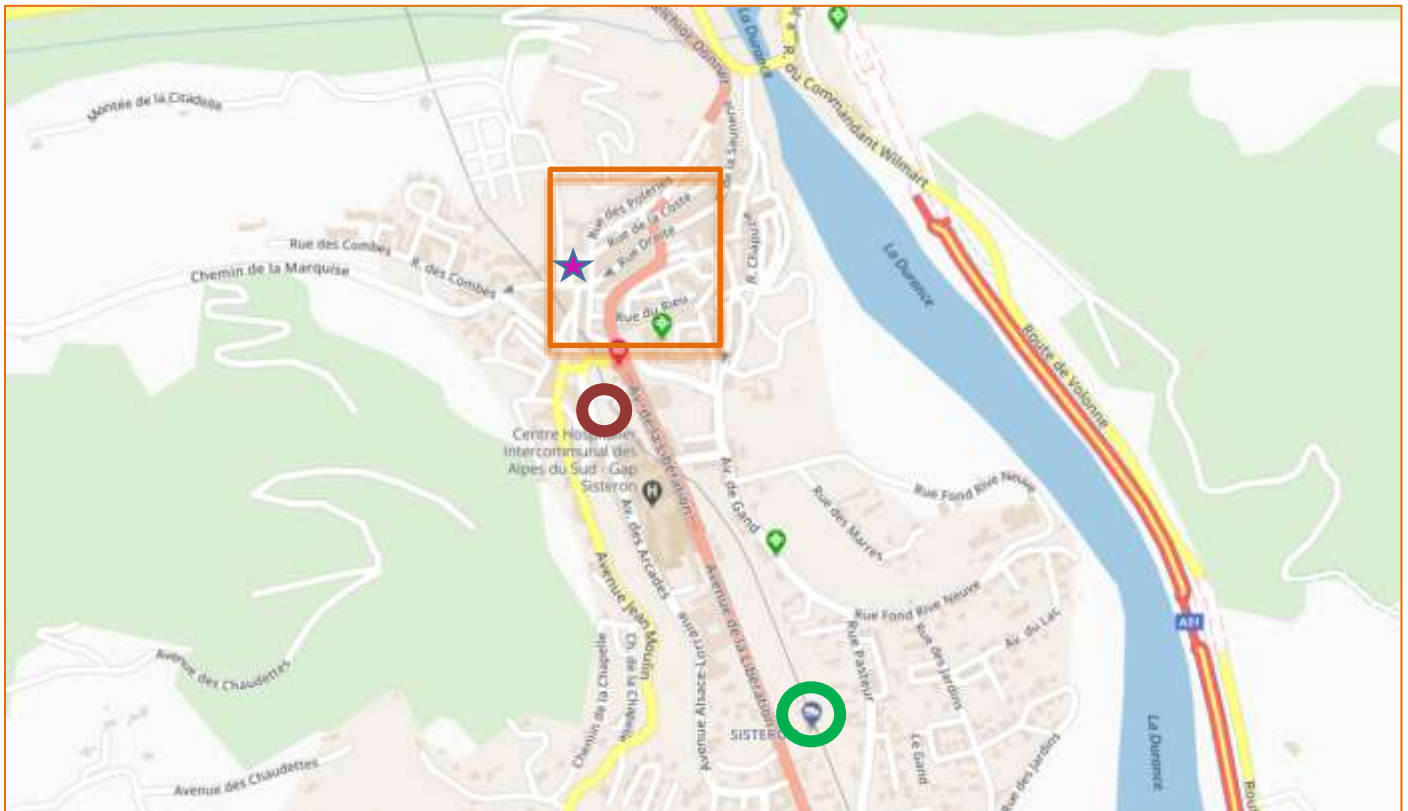
○ GARE DE MARSEILLE ST CHARLES
METRO M1 M2 – GARE ST CHARLES
15 MIN A PIED

○ TRAMWAY T2 - LONGCHAMP

Bus N°56 (arrêt « Belle de mai – La friche » au 41, rue Jobin) direction Gare St Charles

Bus N°81 (arrêt « Flammarion Cassini » au 90, boulevard Camille Flammarion) direction Métro St Just ou Le Pharo
Station Levélo sur la place Leverrier

ACCEDER AU CFA ANTENNE DE SISTERON



★ CFA PHARMACIE DE SISTERON
45 PLACE RENE CASSIN
04200 SISTERON

○ GARE ROUTIERE DE SISTERON

○ GARE SNCF DE SISTERON
10 MIN A PIED

La navette Trèfle :

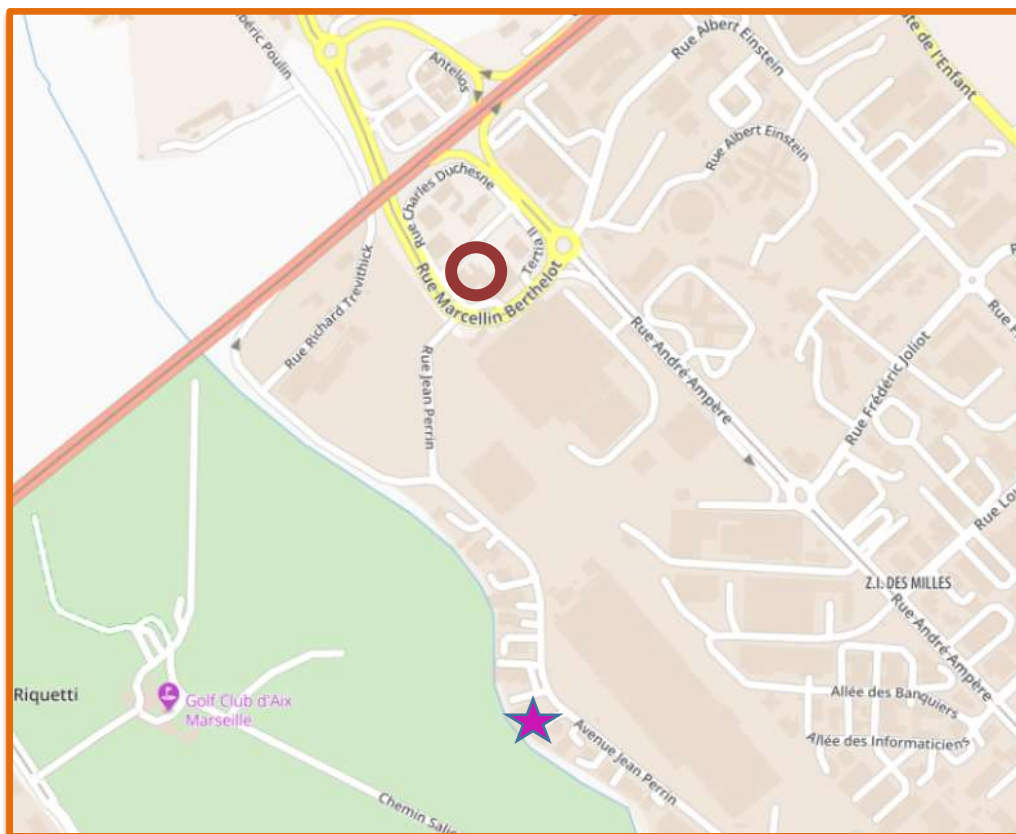
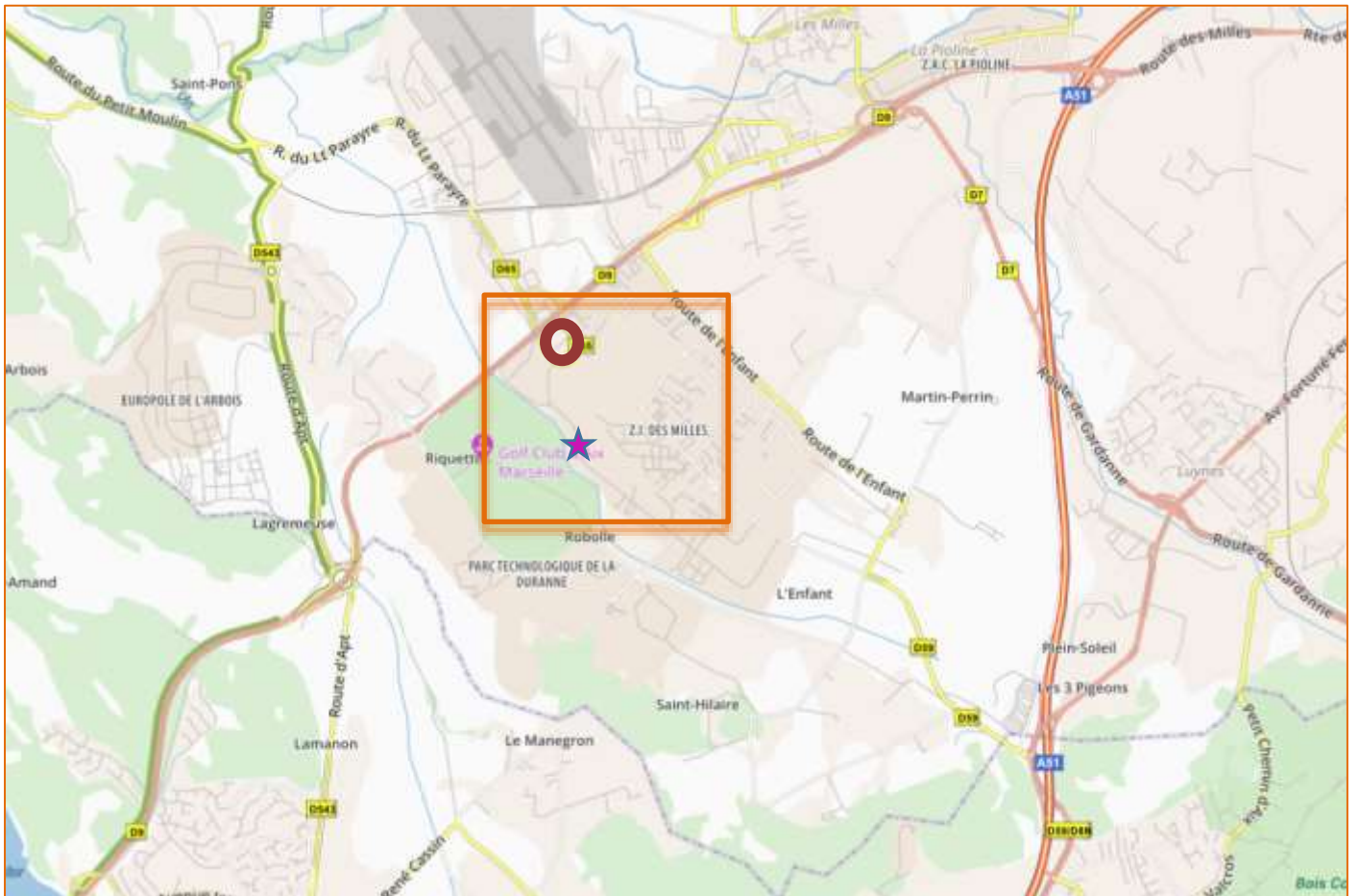
du mardi au samedi
toutes les 2h

15 arrêts desservis

Gratuit pour tous

Gare de Sisteron et Gare routière
desservis.

ACCEDER AU CFA ANTENNE D'AIX LES MILLES



★ CFA DE LA PHARMACIE
D'AIX-EN-PROVENCE
670 AVENUE JEAN PERRIN
13100 AIX-LES-MILLES

○ BUS N°4/14/15/17/
40/101/241/211/191/
53/15SP

– PÔLE D'ACTIVITES
10 MIN A PIED

CONTACTS UTILES

OPCO EP	OPCO SANTE	DREETS
Tel : 0970 838 837	Tel : 0491 140 540	Tel : 04 86 67 32 00 (BDR)
<p>Faire appel au médiateur de l'apprentissage :</p> <p>L'article L6222-39 du Code du travail prévoit que tout employeur et apprenti puissent avoir un médiateur en cas de litige au sujet de l'exécution ou de la réalisation du contrat d'apprentissage.</p> <p>Pour plus de renseignements, veuillez contacter le service apprentissage de l'IFMP.</p>		

AIDES POSSIBLES

<p>AIDE AU LOYER : Profitez de cette subvention MOBILI-JEUNE versée tous les semestres pour alléger vos dépenses liées au logement https://www.actionlogement.fr/l-aide-mobili-jeune</p>
<p>CAF : La Caisse Nationale d'Allocations Familiales aide les personnes à faibles revenus pour payer leur loyer ou obtenir des aides financières (prime d'activité...). Ces aides sont calculées en fonction de nombreux critères (âge, revenu, situation familiale, etc), www.caf.fr</p>
<p>FOYERS JEUNES TRAVAILLEURS : L'association loge de nombreux apprentis ou contrat de professionnalisation dans ses résidences dans toute la France http://www.unhaj.org</p>
<p>RTM : Voyage à volonté sur le réseau RTM (bus, métro, tramway) avec le « Pass Permanent ». Pour bénéficier du tarif étudiant, vous devez avoir moins de 26 ans. http://www.rtm.fr Les employeurs ont l'obligation de prendre en charge 50% du coût des abonnements de transport public de leur salarié (prime transport).</p>
<p>CARTE D'ETUDIANT DES METIERS (-26 ans) : Dès que votre contrat d'apprentissage est signé et validé, il vous sera remis, en début d'année scolaire, une carte d'étudiant des métiers. Elle est établie pour les deux années de formation et offre divers avantages.</p>
<p>PASS ZOU ! Etudes Pour les apprentis et les stagiaires de la formation professionnelle de moins de 26 ans : Valable du 1^{er} septembre au 31 août, cet abonnement offre la possibilité de se déplacer en accès illimité sur les bus et trains de toute la région pour seulement 90 €. Il permettra non seulement d'effectuer les trajets scolaires du quotidien mais aussi les déplacements de loisirs, y compris en périodes de vacances scolaires. Plus d'informations sur http://www.maregionsud.fr</p>
<p>E-PASS JEUNES (-26ans) : Une carte de 80€ pour les loisirs, culture et sport. https://www.maregionsud.fr/vos-aides/detail/e-pass-jeunes</p>
<p>PASS SANTE JEUNES (-26ans) : Un chéquier à utiliser chez les médecins (généraliste ou spécialiste), dans un laboratoire de biologie médicale, en pharmacie (contraception), chez un psychologue. https://www.maregionsud.fr/vos-aides/detail/pass-sante-jeunes</p>
<p>AIDE AU FINANCEMENT DU PERMIS B (Contrat d'apprentissage uniquement) : Il s'agit d'une aide forfaitaire d'un montant de 500 euros. Pour en bénéficier, il faut être âgé de 18 ans, être titulaire d'un contrat d'apprentissage en cours d'exécution et être engagé dans un parcours d'obtention du permis B.</p>
<p>LE PERMIS A 1€ PAR JOUR (-26 ans) : Un prêt jusqu'à 1200€, remboursement sur une durée de 20 à 40 mois, les mensualités ne peuvent excéder 30€ par mois.</p>

Pour toutes informations complémentaires sur les aides, le logement, la mobilité... veuillez-vous adresser au secrétariat : guilloud@ifmpharmacie.fr

SANTE :

LA PREVENTION :

Comité Régional d'Education pour la santé (CRES) – Tel : 04 91 36 55 95

Centre Régional d'Information et de Prévention du Sida (CRIPS) - Tel : 04 91 59 83 83

Association Méditerranéenne de Prévention et de Traitement des Addictions (AMPTA) – Tel : 04 91 56 08 40

SOS Femmes – Tel : 04 91 24 61 50

Dispositif Monpsy (1 à 8 séances d'accompagnement psychologique chez un psychologue partenaire) : TEL : 3646 ou

www.monpsy.sante.gouv.fr

Victime ou témoin de violences physiques, verbales ou psychologiques : contactez le 3919.

En cas d'urgence ou de pensées suicidaires contactez sans délai le 3114.

LE HANDICAP :

AGEFIPH (ouvrir l'emploi aux personnes handicapées) :

Vous pouvez bénéficier à la signature d'un contrat en alternance d'une aide dont le montant est en fonction de la durée du contrat. La demande d'aide à l'Agefiph doit être faite dans les trois mois suivant la date d'embauche.

Plus d'informations sur www.agefiph.fr/alternance

Liste des partenaires du territoire susceptibles d'aider dans la prise en compte des PSH (publics en situation de handicap) : <https://www.fiphfp.fr/>

Pour toutes demandes complémentaires sur le handicap, les aides, les aménagement... veuillez-vous adresser au secrétariat : coulomb@ifmpharmacie.fr

RENSEIGNEMENTS JURIDIQUES :

La Maison de la Justice et du Droit (informations et renseignements gratuits et confidentiels) – Tel : 04.94.52.08.81

L'ORIENTATION CHOISIE :

Faculté de pharmacie Aix-Marseille – Tel : 04 91 83 55 00

CEREQ Centre d'Etudes et de Recherche sur les Qualifications : <http://www.cereq.fr/>

Orientation Région Sud : [Orientation Formation Métier en région Sud \(orientation-region-sud.fr\)](http://orientation-region-sud.fr) – Tel : 0800 600 007

Cité des Métiers : <https://www.citedesmetiers.fr/> – Tel : 04 96 11 62 70

France Travail : [Accueil - France Travail | francetravail.fr](http://francetravail.fr)

Nous tenons à votre disposition au secrétariat le « guide de l'urgence sociale ».

LA FORMATION EN ALTERNANCE

QUESTIONS/REPONSES SUR LE CONTRAT

Qu'est-ce qu'un contrat en alternance ?

Le contrat en alternance est un CDD (contrat d'apprentissage ou contrat de professionnalisation) ou bien un CDI (Plan de développement des compétences pour les salarié(e)s d'officine) conclu entre un apprenant et un employeur. L'alternance possède plusieurs avantages pour le(la) salarié(e). Il lui permet d'une part de se préparer à un diplôme et d'autre part de bénéficier d'une formation alternée lui permettant d'acquérir une expérience en entreprise tout en percevant une rémunération.

Quelles sont les conditions préalables ?

- ❖ Être soit français, soit ressortissant de l'UE, soit étranger disposant d'une autorisation de travail.
- ❖ Être titulaire d'un BAC, d'un DAEU ou d'un diplôme équivalent (sous réserve de validation de ce dernier). Pour les diplômes étrangers l'attestation de comparabilité ENIC-NARIC est obligatoire.

Quelle est sa durée ?

La durée du contrat est de 24 mois, renouvelable une année en cas d'échec à l'examen final.

Quelle est la durée de la période d'essai ?

Pour les personnes en contrat d'apprentissage, la période d'essai est de 45 jours (jours en entreprise). Après ce délai, il est possible de mettre fin au contrat en accord avec l'employeur sans respecter de préavis.

Pour les personnes signant un contrat de professionnalisation, et durant les 30 premiers jours en entreprise, le contrat peut être rompu par l'employeur ou par le/la salarié(e) sans motif et sans préavis. La rupture doit être constatée par écrit et notifiée à l'IFMP ainsi qu'à l'organisme (OPCO) ayant enregistré le contrat.

Quel salaire ? (Montants valables au 01 janvier 2024)

Jusqu'à 25 ans inclus, en contrat d'apprentissage et

- en 1ere année de formation : 989,48 € brut
- en 2eme année de formation : 1183,84 € brut

Agés de 26 ans et plus et en contrat d'apprentissage : 1766,92€ brut

Agés de 30 ans et plus : Rémunération égale à 85 % du salaire minimum conventionnel de branche sans pouvoir être inférieur à 100% du SMIC

DES FORMATIONS COMPLEMENTAIRES POUR LES PREPARATEURS EN PHARMACIE

CQP – Conseiller(ère) en dermocosmétique pharmaceutique

278h de formation de septembre à juin

4 ACTIVITES	15 MODULES
Mise en œuvre de la politique commerciale de l'officine en matière de dermocosmétique	Politique commerciale
	Achats
	Suivi des ventes
Animation de l'espace de vente dermocosmétique au sein d'une pharmacie d'officine	Conception et organisation d'un rayon dermocosmétique
	Animation du point de vente
Conseil du client en matière d'hygiène et de soin	Physiologie cutanée et type de peau
	Pathologies de la peau
	Galénique et actifs
	Communication
	Conseils associés aux produits d'hygiène
	Conseils associés aux produits de soin
	Conseils associés aux produits de beauté
Analyse de nature de peau et conseils associés	
Vente de produits d'hygiène et de soin	Techniques de vente
	Règlementation en matière de vente à la pharmacie

DES FORMATIONS COMPLEMENTAIRES POUR LES PREPARATEURS EN PHARMACIE

CQP – Dispensation matériel médical à l’officine

180 h de formation d’octobre à juin

6 MODULES DE FORMATION
M1 : Connaissance de l’environnement professionnel et réglementaire et de l’approche tarifaire
M2 : Obligation professionnelle et règles de déontologie de bonnes pratiques, la qualité et la matériovigilance
M 3 : Rappels physiopathologiques et thérapeutiques des principaux handicaps ou maladies nécessitant le recours à du matériel médical ou des dispositifs médicaux
M 4 : Connaissance médico-technique des matériels et dispositifs médicaux
M 5 : Communication adaptée à une personne malade et à ses proches
M 6 : Communication professionnelle et dans le cadre d’un exercice interprofessionnel coordonné ou en réseau pluridisciplinaire

Référent Pédagogique et Handicap :

Sa mission : accueillir et informer la personne handicapée, déterminer et mettre en œuvre un parcours de formation spécifique, assurer l'intégration de la personne handicapée, assurer les relations partenariales externes liées à la formation et à l'accompagnement, mettre en œuvre des actions favorisant l'intégration de la personne handicapée.

Référent Développement Durable :

Sa mission : former et sensibiliser les différents acteurs au développement durable. Le développement durable est une forme de développement économique ayant pour objectif principal de concilier le progrès économique et social avec la préservation de l'environnement.

Référent Apprentissage (salarié -30 ans) :

Sa mission : s'occuper des démarches administratives tout au long de votre parcours de formation et vous accompagner jusqu'à votre insertion professionnelle : demandes de renseignements, convocation aux tests de positionnement, recherche d'un employeur, démarches administratives liées au contrat d'apprentissage, cartes d'étudiant des métiers, bulletins de notes trimestriels, absences, inscriptions aux examens...

Référent Social :

Sa mission : contribuer au maintien de l'autonomie, à l'insertion et à la prévention des risques d'exclusion des personnes en difficulté sociale. Assurer l'accueil, l'orientation, l'évaluation et l'accompagnement social de ces personnes.

Référent mobilité :

Ses missions : Élaborer la politique de mobilité individuelle et collective des apprentis et élèves. Mettre en place les partenariats institutionnels, nationaux et internationaux, permettant de développer cette politique. Organiser des actions de mobilité en lien avec la communauté éducative et mobiliser les acteurs internes et externes nécessaires à la mise en œuvre des projets. Optimiser les sources de financement de ces actions-Préparer et accompagner les participants, exploiter et diffuser les résultats des actions de mobilité

Référent Formation Continue (salarié 30 ans et plus) :

Sa mission : accueillir et informer les personnes de 30 ans et plus sur le BP préparateur en pharmacie en Formation Continue. Mais également chargée d'informer les préparateurs diplômés sur les formations post BP (phytothérapie, asthme, le conseil...) et la formation CQP Dermocosmétique.

Formateur référent :

Sa mission : suivre le salarié(e) sur son lieu de travail. A ce titre, il est l'interlocuteur privilégié du maître d'apprentissage avec lequel il collabore pour concevoir et organiser le parcours de formation et évaluer les compétences acquises. Cette liaison se réalise par 2 visites annuelles en entreprise.

Délégué de classe :

Sa mission : charger de représenter les élèves de la classe en toutes circonstances, et être le porte-parole des élèves auprès des enseignants et du personnel administratif, notamment au moment du conseil de classe où il siège. À cette occasion, il recueille les avis et propositions des élèves, il en fait part aux participants lors du conseil de classe, et il diffuse à ses camarades les informations qui lui sont communiquées au cours du conseil.